

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^l
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 12 juillet.

On a affiché aujourd'hui à la Bourse la dépêche
suivante :

« Villafranca, 11 juillet.

» L'Empereur à l'Impératrice.

» La paix est signée entre l'empereur d'Autriche
et moi.

» Confédération italienne sous la présidence hono-
raire du pape.

» L'empereur d'Autriche cède ses droits sur la
Lombardie à l'Empereur des Français, qui les
recede au roi de Piémont.

» L'empereur d'Autriche conserve la Vénétie,
mais elle fait partie intégrante de la Confédération
italienne.

» Amnistie générale. »

C'est vers une heure de l'après-midi que le canon
des Invalides a salué la grande nouvelle, et immé-
diatement la population parisienne, toujours en
éveil, s'est trouvée debout, cherchant partout des
détails et se félicitant d'avance de la conclusion
d'une paix que nos précédentes victoires rendaient
si glorieuse.

La dépêche de l'Empereur à l'Impératrice est
arrivée à Saint-Cloud pendant le conseil des ministres.
Elle a été immédiatement envoyée à la Bourse,
où elle a été publiée vers midi.

Plusieurs ambassadeurs se sont présentés au
ministère des affaires étrangères pour y entretenir
M. le comte Walewski, à l'issue du conseil.

Un grand nombre de drapeaux ont été arborés
dans les rues de Paris et sur les boulevards, aussitôt
après que le canon des Invalides a salué la nouvelle
de la signature de la paix. On a remarqué même
des drapeaux autrichiens. Ce soir, il y aura illumina-
tion générale. La joie est au comble. — Havas.

La paix est faite. Le canon des Invalides a an-
noncé l'heureuse nouvelle à Paris vers une heure,
et peu d'instants après une dépêche officielle a été

affichée à la Bourse, pour indiquer les bases gé-
nérales de la convention conclue entre l'Empereur et
le souverain de l'Autriche. Cette dépêche, portant
la date de Villafranca, 11 juillet, déclare d'une
manière formelle que la paix a été signée par les
deux Empereurs et qu'elle a été conclue aux condi-
tions qui suivent :

Une confédération italienne sera créée sous la
présidence honoraire du pape; l'empereur d'Aut-
riche cède ses droits sur la Lombardie à l'Empereur
des Français, lequel les cède à son tour au roi de
Sardaigne; l'empereur François-Joseph conserve
sa souveraineté sur la Vénétie; mais cette province
doit faire partie intégrante de la Confédération
italienne; enfin, une amnistie générale sera ac-
cordée.

Tels sont les renseignements que la dépêche
transmise par l'Empereur à l'Impératrice vient de
nous donner sur l'acte mémorable qui est en ce
moment l'objet de l'attention bienveillante, nous
devrions dire de la reconnaissance de l'Europe,
jalouse de faire oublier ses premières alarmes, si
bien démenties par la modération toute chevale-
resque de la politique de notre Empereur.

Personne ne s'y méprend plus ici, et qui pourrait
en douter au dehors; la vérité s'impose aux plus
sceptiques. L'Empereur, à l'apogée de sa gloire et
de sa puissance, s'est arrêté dans ses exigences en-
vers l'ennemi, même en deçà de ce qu'attendaient
ses amis les plus modérés. Ainsi que nous le disions
récemment, il ne s'est départi en rien du pro-
gramme qu'il s'était tracé avant de quitter Paris; il
a rendu au Piémont son indépendance menacée,
agrandi son territoire de toute la Lombardie, donné
à l'Italie entière les moyens de constituer sur des
bases solides et équitables sa liberté et son auto-
nomie. Les populations italiennes, grâce à leur loyal
protecteur, sont donc mises en possession désor-
mais de tous les droits et de toutes les forces qui
peuvent faire triompher ces intérêts légitimes, dont
l'Empereur n'a jamais cessé de leur parler comme
du seul but qu'elles devaient poursuivre.

Quant à la révolution, dont certains esprits mal-
veillants ou timorés voyaient reparaître le sinistre

fantôme, l'accord si rapide et si heureux des sou-
verains de France et d'Autriche en déjoue tous les
projets. La possession de la Lombardie transmise au
roi Victor-Emmanuel par une décision commune,
enlève sa dernière chance au parti mazzinien. Enfin,
la désignation du pape pour la présidence honoraire
de la fédération dans laquelle la Vénétie est expres-
sément comprise, couronne l'œuvre de liberté et
d'ordre, de justice et d'autorité, qu'on disait, il y
a deux mois impossible, et que l'épée et la raison de
l'Empereur ont inscrite dans l'histoire comme un fait
acquis.

Qui pourrait maintenant manifester des craintes
sur les intentions de l'Empereur et sur l'attitude de
l'Italie à l'égard du maintien du pouvoir du Souve-
rain Pontife? Qui serait assez dépourvu de bonne
foi ou de raison pour prétendre que son autorité
sera menacée ou finalement amoindrie. Elevée au-
dessus de toutes les couronnes, y compris celle de
l'Autriche, agissant comme puissance fédérée, la
tiare du Saint-Père dominera et apaisera tous les
intérêts divers et toutes les dissidences historiques
qui entravent encore l'unité italienne; cette tiare
qu'on croyait abaissée respindra des gloires que
le respect volontaire et la reconnaissance des peu-
ples peuvent seuls donner et que doivent ambition-
ner ceux-là même qui sont investis du caractère le
plus auguste. Là encore ont triomphé la volonté
inébranlable et la politique réparatrice autant que
libérale de l'Empereur. La France n'a donc plus
qu'à se réjouir de cette dernière et splendide vic-
toire, qui ne coûtera aucune larme et qui met le
comble à notre triomphe. — Havas.

Nous supprimons pour aujourd'hui notre *Revue*
politique.

En présence de l'immense événement que vient
d'amener l'entrevue de Villafranca, aucune infor-
mation venue de l'étranger ne conserve la moindre
valeur.

La paix est faite!
Et quelle paix!
Nous le disons sans crainte d'être contredit, la
paix de Villafranca est la plus glorieuse et la plus

FEUILLETON

LES ENFANTS DE LA NEIGE

Première Partie.

(Suite.)

Rien de plus clair; le président me prouve l'honnêteté
du prévenu et m'adjudge Michel, que j'emmène au mi-
lieu de la satisfaction générale. Voilà pourquoi, ma mi-
gnonne, je me suis attardé, pourquoi tu mettras cinq
couverts au lieu de quatre, si pourtant cela ne te déplaît
pas trop.

— Me déplaire! voilà un mot qui gênerait votre action
si vous pensiez ce qu'il dit; soyez le bien-venu, monsieur
Michel, ajouta de sa douce voix la fille de l'offi-
cier.

— Avec votre permission, capitaine, dit Cloquet, je
secourrai la main de votre client.

Le nouveau venu était interdit de joie à ce bon accueil.

— Allons, pas de façons, cela n'en vaut pas la peine,
dit le capitaine; demain j'irai voir le général Laval, et il
trouvera bien un coin dans son domaine pour faire de
Michel un surveillant ou un garde chasse; mais nous cau-
serons de cela à table, où Michel nous contera son his-
toire.

On allait passer dans la salle à manger, quand le capi-
taine sembla se raviser.

— Un instant, Justin, dit-il en s'adressant au jeune
homme qui l'accompagnait, pourquoi gardes-tu la main
derrière ton dos? Voyons, ne rougis pas, quatre mots
de compliment et qu'on ne laisse plus refroidir le potage.

Celui auquel s'adressait l'invitation balbutia et rougit
prodigieusement en présentant à la jeune fille un très-
gros bouquet, plus éclatant que choisi. Le capitaine riait
bruyamment.

— Le pauvre garçon, dit-il.

Félicie eut pitié de l'embarras du jeune homme.

— Que vous êtes aimable, fit-elle, en prenant les
fleurs. Il y a justement là un vase qui réclamait sa pa-
rure; grâce à vous, la décoration de ce que j'appelle
mon salon, est complète.

— Est-ce fait? cria le capitaine en prenant la tête des
invités pendant que Justin offrait son bras à la jeune
fille.

— Quel dommage que ton père ne soit plus là pour
battre la marche, dit le sergent placé à l'arrière-garde;
c'était un rude tambour et un fier soldat; la baguette
d'honneur du régiment, que cet Aboukir! enfin c'est
comme ça, la chose a fini pour lui comme pour bien
d'autres; n'en parlons plus.

Les convives se mirent à table et attaquèrent le dîner
avec un appétit aiguë par le retard.

— Maintenant, mes amis, dit le capitaine, quand la
grosse faim fut à peu près apaisée, il faut que vous sa-
chiez pourquoi nous sommes réunis.

— Parbleu, capitaine, dit Cloquet, en posant magis-
tralement le verre qu'il venait de vider et en essuyant sa
bouche à la façon dont il eût donné un coup de sabre, il
suffit d'envisager le calendrier et de regarder le nom qui
correspond au 25 juin.

— Cloquet est bien sur la route, mais il n'a trouvé là
que l'occasion, reprit l'officier, il s'agit de mieux encore
que cela.

— Je passe le tour, fit solennellement Cloquet, de
peur de présupposer une sottise.

— A Félicie, alors, dit le capitaine, dont le regard
rayonnait d'une joie malicieuse.

— J'avoue que je n'en sais pas plus que M. Cloquet,
moins encore, puisqu'il germe une supposition dans son
esprit.

— Voyons, cherche bien, vois s'il n'y aurait pas quel-
que chose de nature à réjouir tout le monde.

Félicie sourit en secouant la tête.

— J'y renonce, dit elle.

— A Justin, alors, ajouta le capitaine en se tournant
du côté du jeune homme, quoiqu'à vrai dire, je ne
compte pas beaucoup sur sa clairvoyance.

Le geste négatif du jeune homme prouva l'exactitude
de l'observation.

grande qui jamais ait été signée par un souverain français.

En consacrant tous les intérêts légitimes, elle assure pour une longue période le repos de l'Europe, et couronne ainsi la politique la plus généreuse et la plus élevée dont puissent s'honorer un siècle et un pays.

L'Empereur Napoléon III, déjà si grand devant l'Europe, prend devant la postérité une place telle que toute gloire pâlit devant la sienne.

Le capitaine qui commandait à Magenta et à Solferino pouvait gagner d'autres batailles encore.

Il a su, vertu plus rare que la valeur militaire, s'arrêter dans sa force et dans son triomphe.

Un pareil spectacle est peut-être le plus grandiose qui ait été présenté au monde.

Il est digne de celui qui naguère prononçait ces paroles profondes et convaincues :

« Lorsque, soutenu par le vœu et le sentiment populaire, on monte les degrés d'un trône, on s'élève, par la plus grave des responsabilités, au-dessus de la région infime où se débattent des intérêts vulgaires; et l'on a pour premiers mobiles, comme pour derniers juges : Dieu, sa conscience et la postérité ! » — A. VITU. (*Le Pays*.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 11 juillet. — Lord John Russell, répondant à une interpellation de M. Disraëli, dit que l'armistice entre la France et l'Autriche paraît n'avoir été conclu que dans un but militaire. Il espère que dans les cinq semaines que doit durer l'armistice, les puissances belligérantes seront disposées à recevoir des conseils où elles trouveront elles-mêmes les conditions auxquelles devront cesser les hostilités. Il attend prochainement une dépêche qui fera connaître le résultat de l'entrevue des deux Empereurs à Villafranca.

M. Disraëli demande si le gouvernement français a fait d'autres communications au sujet de l'armistice.

Lord John Russell dit n'avoir pas reçu d'autre communication que la dépêche de lord Cowley annonçant la conclusion de l'armistice.

Francfort, 11 juillet. — On mande de Vérone : L'Empereur François-Joseph s'est rendu ce matin à l'entrevue de Villafranca, accompagné des généraux Hess, Grünne, Kellenstein, Kellner, Ramming, Schlitter et plusieurs officiers d'état-major.

Turin, 11 juillet, 11 heures du soir. — Le bulletin officiel publie le texte de la convention relative à la suspension d'armes. Indépendamment des articles déjà connus, il est dit dans la convention :

« Que les armées belligérantes garderont la position qu'elles occupent. Les chemins de fer de Vérone, de Peschiera et de Mantoue pourront, pendant la durée de la trêve, servir à l'approvisionnement des forteresses de Peschiera et de Mantoue, sous la condition toutefois que l'approvisionnement, en ce qui concerne Peschiera, sera terminé dans l'espace de deux jours. Les travaux d'attaque et de défense de Peschiera resteront dans leur état actuel. La convention est signée du maréchal Vaillant, des généraux de Martimprey et della Rocca, ainsi que des généraux Hess et Mensdorf.

Londres, 11 juillet. — Le *Morning-Post* prétend

que l'armistice rend un congrès nécessaire, attendu qu'une paix conclue entre les puissances belligérantes seules ne lierait pas les autres puissances.

Berne, 11 juillet. L'Assemblée fédérale a élu président de la Confédération, pour 1860, le conseiller fédéral Frei-Herosee, et vice président M. Kausel; M. Ziegler a été réélu chef d'état-major.

Madrid, 11 juillet. — Sixto-Camara a tenté, samedi, de faire soulever la garnison d'Olivenza : il a pris la fuite, étant poursuivi, et il est mort asphyxié par la chaleur, à une lieue de distance du point de départ.

Berlin, 11 juillet. — La *Gazette prussienne* publie un article dans lequel elle fait la comparaison entre les propositions de la Prusse et les dernières propositions de l'Autriche; elle dit entre autres : « La proposition de l'Autriche veut que le prince-régent soit invité à accepter la dignité de général en chef fédéral; mais celui qui est à la tête de la Prusse ne peut être personnellement responsable à la Diète. » L'article termine ainsi : « Il n'est pas facile à comprendre comment un membre de la Confédération, qui est en même temps partie belligérante, a pu faire une proposition dont l'acceptation mettrait en question toute unité d'action et imposerait à l'Allemagne une gestion de la guerre qui la mènerait infailliblement à sa perte. La Diète a le choix entre les propositions de la Prusse et celle de l'Autriche; elle peut accepter les premières, ou en acceptant les dernières, priver l'Allemagne de toute action, même de celle qui est indispensable pour une médiation efficace; la Diète réduirait ainsi les forces militaires des Etats allemands à l'organisme des anciennes armées de l'Empire. La nation allemande n'hésitera pas un moment à reconnaître quel côté se trouvent l'intelligence et le vouloir de ce qui est à présent le besoin le plus urgent de la patrie allemande. »

Turin, 12 juillet, 10 heures 5 minutes du matin. — Bologne, le 12 juillet. — M. d'Azeglio est arrivé hier soir; l'enthousiasme des populations est immense.

Les pouvoirs militaires de M. d'Azeglio s'étendent aux quatre légations de Ferrare, de Bologne, de Ravenne et de Forli, jusqu'à Cattolica.

Le gouvernement pontifical vient d'établir une nouvelle ligne douanière entre Cattolica et Fesara.

Vienne, 12 juillet. — L'empereur est attendu demain ici. L'impératrice va le rejoindre à Laibach cet après-midi.

Naples, 11 juillet. — Lors de la révolte de deux régiments qui a éclaté dernièrement, environ mille hommes se sont rendus sur le Champ-de-Mars pour protester contre un changement de drapeau qu'on voulait leur imposer. Les sommations que le général Filangieri leur a adressées ayant été vaines, d'autres régiments et de l'artillerie ont fait feu; 20 hommes ont été tués et 70 blessés. Le roi est venu résider à Naples; la ville est tranquille et n'a pris aucune part au mouvement.

Berne, 12 juillet, 2 heures 10 minutes de l'après-midi. — Le conseil fédéral a ordonné le licenciement des troupes suisses réunies dans le canton du Tessin. On conservera seulement un détachement pour la garde des bâtiments autrichiens. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Presse égyptienne* : Un événement horrible, épouvantable, vient de jeter la consternation au milieu de la population européenne de notre ville. Le bateau à vapeur *Silistria*, de la compagnie ottomane, parti d'Alexandrie pour Constantinople, le 25 du courant, avec environ 350 passagers turcs et chrétiens, a sombré par suite d'une voie d'eau qui s'est déclarée après quelques heures de marche. 77 personnes ont péri, 273 ont été sauvées par un petit navire transport du gouvernement égyptien, qui les a recueillies à son bord.

Nous attendons d'avoir des renseignements plus précis sur toutes les péripéties de cette affreuse catastrophe, disons aussi de ce terrible drame.

Pendant les quelques heures qui ont précédé la disparition du vapeur dans la mer, des scènes de désolation et de carnage avaient lieu sur le pont entre les hommes de l'équipage obéissant à leur capitaine et les Européens qui étaient en petit nombre. Un Vénitien a eu la tête tranchée par un coup de hache; d'autres sont morts aussi dans la lutte. En sus de leurs effets qui ont disparu avec le vapeur, les chrétiens ont tous été dévalisés de l'argent et des bijoux qu'ils avaient sur eux.

Dès leur arrivée à Alexandrie, le gouvernement égyptien les a tous fait mettre sous bonne garde.

En attendant les détails circonstanciés, nous nous faisons un devoir de proclamer hautement la noble conduite des vingt-huit matelots autrichiens qui se rendaient à Constantinople sur le vapeur naufragé. Ainsi qu'on le verra dans la lettre de M. A. Wilkinson, c'est au rare courage et à la mâle énergie de ces marins que tant de personnes doivent leur vie.

Nous devons dire aussi qu'un de nos compatriotes, un Français, Joseph Marcello, l'ancien cocher de M. Sabatier, agent et consul général de France, s'est conduit dans cette circonstance périlleuse comme un homme de cœur et de grand dévouement. Il a puissamment contribué à sauver les survivants.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de tout ce qui adviendra.

— Une lettre adressée de Volta au *Courrier de Lyon* raconte ce qui suit :

Une bonne vieille femme qui demeure auprès du presbytère, sur la terrasse de l'église, d'où l'on découvre les deux plaines de la Chiesa et du Minicio, raconte que le jour de la bataille de Solferino l'empereur François-Joseph est arrivé de Vérone à Volta vers deux heures de l'après-midi, presque seul et sans escorte. Il paraissait triste, inquiet et fatigué. Il s'assit sur un banc à la porte de la maison et demanda à boire un verre d'eau mêlé de vinaigre. Après avoir bu et remercié son hôtesse, il se retourna du côté de la plaine, où son armée vaincue ne combattait plus que pour sauver sa retraite, et défilait lentement sous ses yeux, sanglante et mutilée.

Il contempla longtemps, en silence, ce poignant spectacle, et de grosses larmes coulaient sur ses joues. Il serait resté là jusqu'à la nuit, si l'un de ses aides-de-camp, effrayé pour lui par le tumulte qui se rapprochait rapidement, ne l'eût supplié de se

— Alors je vais parler pour tout le monde.

Au moment où le capitaine, promenant un regard triomphant sur son auditoire, allait entamer son exorde, un coup de sonnette retentit.

— Au diable l'important ! fit le capitaine en fronçant le sourcil.

La domestique vint dire qu'un étranger demandait au capitaine quelques moments d'entretien.

— Continuez, fit M. Desroziers, nous reprendrons la conversation tout-à-l'heure; je vais expédier militairement le visiteur. Puis, posant sa serviette, il se dirigea vers le salon.

CHAPITRE II. — L'INCONNU.

En entrant dans la pièce, l'officier se trouva en face d'un jeune homme d'environ trente ans, de bonnes manières et dont la figure distinguée respirait la franchise et la bienveillance.

Le capitaine en le voyant, sembla regarder dans sa mémoire; mais un mouvement négatif prouva qu'il n'y avait rien trouvé. Il avança un siège.

— Pardon, Monsieur, c'est bien au capitaine Desroziers que j'ai l'honneur de parler? demanda l'inconnu.

— A lui-même, Monsieur.

— Rien qu'en vous regardant je vous eusse reconnu.

— Pardon, Monsieur, reconnaître implique une connaissance préalable, et je ne trouve pas dans mes sou-

venirs...

— Je crois cependant le contraire, dit en souriant l'interlocuteur de M. Desroziers, vous me connaissez.

— Je ne le crois pas, Monsieur, dit assez sèchement le capitaine qui n'aimait pas les circonlocutions.

— Vous me rappelez mon père.

Le capitaine salua et attendit.

— Plus heureux que moi, les vôtres n'ont pas eu à déplorer les suites de la guerre.

— Monsieur votre père était soldat? demanda l'officier qui commençait à perdre patience.

— Oui capitaine, et c'est de lui que je voulais vous parler.

M. Desroziers écouta mieux.

— Si c'est la première fois que nous rencontrons, ce n'est pas faute que je vous aie cherché.

— Moi ?

— Vous. De Strasbourg à Colmar, de Colmar en Suisse, j'ai suivi votre trace pour la perdre à Lyon.

Le front de l'officier se rembrunit.

On était alors en 1850, et le libéralisme, qui faisait la guerre à la restauration, avait des alliances avec les représentants de la période impériale que la police politique ne surveillait pas avec moins d'attention que les *Carbonari* et les affiliés des sociétés secrètes. Plusieurs fois le capitaine, dont les sentiments étaient connus, avait eu à subir les tracasseries de l'espionnage.

— Est-ce un piège? se demanda-t-il, en invitant du regard l'inconnu à continuer.

— Après cinq ans de recherches, je suis arrivé à mon but, ajouta celui-ci.

Le sentiment de défiance qui planait sur le visage du capitaine n'échappa pas à son interlocuteur.

— Cette persistance à rien de vous surprendre, dit-il.

— J'avoue que je ne devine pas ce qui peut la motiver.

— C'est que probablement vous ne remontez pas assez haut dans votre mémoire. Tenez, pour faire cesser l'équivoque, et abréger des préliminaires qui peuvent vous sembler étranges, je vais droit au but.

Le jeune homme prit alors un portefeuille et en tira un papier qu'il présenta tout déployé au capitaine.

— Après avoir lu ces quelques lignes, dit-il, vous n'aurez que peu de choses à apprendre; l'explication de mes démarches s'y trouve.

— Voyons, dit l'officier, qui avait hâte de savoir à qui il avait affaire, voyons.

Il prit le papier qui était passablement chiffonné, et que couvraient quelques lignes au crayon.

L'officier fut presque obligé d'épeler, tant l'écriture était mauvaise, cependant il parvint à déceler les mots suivants :

« Je confie à mon compatriote, et à mon ami, Ferdinand Menneville... »

— Mais, s'écria-t-il tout-à-coup, c'est mon écriture,

retirer, afin de ne pas compléter la victoire de l'ennemi en tombant entre les mains du maréchal Niel, qui, quelques instants après, s'emparait de Volta, où finit la bataille.

Bien que ce fait rappelle la légende de Boabdil pleurant sur Grenade perdue, il a au moins le caractère d'une vivacité non douteuse. La vieille femme vous dit simplement : « Voilà le verre où il a bu, voilà le banc où il a pleuré. »

— Au moment d'attaquer l'une des plus importantes positions de Solferino, un chef de bataillon fait mettre les sacs à terre et demande pour les garder les hommes les plus malades ou les plus fatigués. Personne ne sort des rangs. L'ordre est répété dans toutes les compagnies ; mais pas un seul soldat ne veut s'avouer malade ou fatigué en face de l'ennemi. Cependant ces hommes avaient fait le matin une longue course à jeun ; plusieurs d'entre eux, au son de leurs officiers, souffraient déjà même d'un commencement de dysenterie, et n'avaient presque rien mangé depuis deux jours. N'importe ! à l'heure du combat, tous voulaient être leses et bien portants. Il fallut commander des soldats de *corvée* pour garder le bagage.

C'est le *Courrier de Lyon* qui rapporte ce fait et le bataillon dont il s'agit appartient au 61^e de ligne, si terriblement éprouvé dans cette glorieuse affaire.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Liste des communes de l'arrondissement de Saumur qui ont offert des dons à l'armée d'Italie et noms des personnes qui ont donné séparément depuis le 25 juin jusqu'au 12 juillet inclus.

	ARGENT.		LINGE.	
	fr.	c.	k.	gr.
Méron, diverses personnes	»	»	72	»
St-Just-sur-Dive, id.	»	»	62	500
Dampierre, id.	»	»	105	250
Chacé, id.	»	»	101	»
Dénozé, id.	15	10	98	»
Varrains, id.	»	»	83	»
St-Martin-de-la P., id.	53	»	215	»
Brigné, id.	9	05	52	»
Forges, id.	»	»	37	»
Verchers, id.	»	»	288	»
Saumur, id.	380	»	46	500
Villebernier, id.	»	»	65	500
Brézé, id.	»	»	146	»
St-Maraire, id.	13	05	186	»
Brain-sur-Alloues, id.	»	»	185	»
Monfort, id.	8	70	26	500
Les Rosiers, id.	23	30	335	»
Chenehutte les-Toff., id.	»	»	79	»
Le Coudray, id.	»	»	150	»
M. le V ^o O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur.	25	»	»	»
M. du Beau, maire de la Salle-de-Vihiers.	20	»	»	»
MM. les huissiers de la ville de Vihiers.	43	»	»	»
M. Le Moigne-Bernard, propriétaire à Alloues.	»	»	10	500
M. le capitaine trésorier de l'Ecole impériale de cavalerie.	51	89	»	»
TOTAUX.	642	09	2,343	750

Nous regrettons de ne pouvoir insérer dans cette liste les noms de toutes les personnes qui, dans les communes désignées ci-dessus, se sont associées à cette œuvre patriotique, mais le nombre en serait trop considérable.

Depuis deux jours, les dons en linge abondent à la mairie de Saumur ; le poids total est aujourd'hui de 156 kilogrammes 150 grammes.

La dépêche télégraphique annonçant la paix est arrivée à Saumur mardi soir à quatre heures. Cette nouvelle a été apprise avec autant de joie que de surprise. Toutes les voix ont été unanimes pour féliciter l'Empereur d'avoir su mettre un terme à une si belle campagne par une paix digne de son armée et pleine de clémence pour le vaincu. Le sang de nos enfants ne coulera plus désormais, et l'Italie a reconquis son indépendance. Tel est le résultat de trois mois de campagne.

Mardi, à 5 heures, toutes nos rues étaient pavées, et sur plusieurs points de la ville de vives détonations célébraient la paix.

Par décret impérial, le tribunal civil de Beaupreau est transféré à Cholet ; et par suite, le tribunal de commerce de cette dernière localité est supprimé.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Élève des chevaux. — Primes d'encouragement. — Répartition pour 1859. — Arrêté.

Nous, Préfet du département de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur ;

Vu le budget départemental de 1859, comprenant une allocation de quatre mille francs pour encouragement à l'élevage des chevaux ;

Vu les instructions ministérielles sur la matière ; Vu nos arrêtés antérieurs et ceux de nos prédécesseurs concernant le même objet ;

Vu la lettre de S. Exc. le Ministre de l'Agriculture, en date de 31 mai 1858, annonçant qu'une somme de 2,000 fr. est accordée au département de Maine-et-Loire, sur les fonds de l'État, pour être distribuée, en 1859, aux meilleures poulinières indigènes.

Considérant que l'administration des haras s'occupe d'une manière toute spéciale de l'élevage des chevaux de pur sang ;

Que les prix affectés aux courses, soit sur les fonds de l'État, soit sur ceux des départements et des communes auxquels appartiennent les hippodromes, sont presque exclusivement consacrés à cette classe d'animaux ;

Que l'institution des primes a surtout pour objet de favoriser et de stimuler la production du cheval de service, et d'indemniser en partie le cultivateur des sacrifices qu'il s'impose en faveur de cette branche de l'industrie chevaline ;

Arrêtons : La distribution des primes aux propriétaires et cultivateurs qui présenteront les plus belles juments poulinières et pouliches non tracées, aura lieu en 1859, pour Saumur, le 24 septembre. Les personnes qui voudront concourir, devront

présenter, à six heures du matin, au jour indiqué, leurs juments, poulains ou pouliches à Saumur dans le lieu qui sera désigné par l'autorité locale.

A onze heures, le jury se réunira pour procéder à l'examen des juments et pouliches inscrites, qu'on aura eu soin de ranger préalablement, suivant les catégories désignées au présent arrêté ; les animaux qui n'auront pas été enregistrés avant neuf heures seront mis hors de concours.

Voir, pour les conditions, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Berlin, 12 juillet. — La *Correspondance autrichienne* d'hier mardi annonce officiellement, sous la date de Verone :

« Ce matin, les deux souverains ont signé les préliminaires d'un traité de paix avec la France. »

Marseille, 12 juillet. — Les lettres de Naples du 9 au soir donnent les détails suivants sur la révolte des Suisses : Un certain nombre de soldats suisses se mutinèrent dans leurs casernes et tuèrent le colonel du 4^e régiment et plusieurs officiers. Ils se dirigèrent ensuite sur le Palais-Royal, mais un bataillon de chasseurs et le régiment de hussards les forcèrent de rétrograder jusqu'au Champ-de-Mars. Là, ils furent cernés et le général commandant la division suisse leur fit sommation de se rendre. Ils y répondirent par une décharge qui blessa le général et une vingtaine de soldats. L'ordre fut alors donné de tirer à mitraille. 73 révoltés furent tués et 533 blessés. — Havas.

AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les *botteries* récentes ou anciennes, les *entorses*, *soulures*, *écarts*, *mollettes*, *faiblesses de jambes*, etc. Dépôt : à Angers, chez Menière, ph. ; à Cholet, Bontemps, ph. (2)

Le dentifrice à la mode est sans contredit l'EAU DE PHILIPPE ; rien de plus suave au goût, de plus agréable à l'œil, de plus essentiel comme hygiène. Cette eau préserve des douleurs de dents, les blanchit, détruit le tartre, arrête la carie, fortifie les gencives et laisse à la bouche un parfum exquis. Prix du flacon : 2 fr. 50. — Pharmacie Philippe, à Paris, rue Saint-Martin, 125 ; vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur chez M. Balzeau, coiffeur, rue d'Orléans. (22)

BOURSE DU 12 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 1 fr. 65 cent. — Fermé à 69 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 1 fr. — Fermé à 96 50.

BOURSE DU 13 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 69 10.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

c'est le feuillet de mon carnet que je remis à Menneville pendant la retraite de 1812 !

— Précisément, capitaine !

— C'est un cruel souvenir que vous me rappelez-là, jeune homme, dit l'officier en étouffant un soupir. Le jour où j'échangeai ce papier contre un autre, avec mon camarade d'enfance, fut le dernier de sa vie. Après avoir sauvé tout à la fois en général et en soldat les débris de son régiment, Menneville tomba mortellement blessé. Je n'ai pas eu même la douloureuse satisfaction de le serrer une dernière fois dans mes bras.

Après un moment de silence, l'officier tendit la main à l'inconnu.

— Pardonnez-moi la défiance que je vous ai montrée : j'ai fait de si tristes expériences ! Mais, ajouta-t-il, comme si une pensée fût venue soudainement germer dans son esprit, comment peut-il se faire que ce papier se trouve ainsi dans vos mains ?

— Faut-il vous dire tout et ne devinez-vous pas ?

Les deux hommes se levèrent en même temps.

— Attendez donc, dit le capitaine, en proie à une émotion qu'il ne cherchait pas à dissimuler. Cette note, mes souvenirs, votre âge ?..

La voix de l'officier se nuancait d'anxiété.

— Laissez-moi vous regarder, dit-il brusquement, en saisissant le jeune homme par la main et en le regardant en face. Il le fixa d'un regard qui semblait, dans le

présent, chercher la trace du passé.

— Si j'osais ! dit-il, en trahissant par un mot les espérances et les doutes dont ses yeux étaient le miroir.

— Et pourquoi n'oseriez-vous pas ? fit l'inconnu dont le visage trahissait une vive émotion.

— C'est que j'ai plus peur des fausses joies que des vrais dangers, répliqua l'officier en répondant à la pantomime sympathique de son interlocuteur, et pourtant votre air, votre physionomie, le son de votre voix surtout, que je croyais éveiller une défiance quand il répondait à un souvenir... je ne me trompe pas, c'est vous !

Un mouvement qui attira le jeune homme dans les bras du capitaine, compléta sa pensée.

— Mon pauvre Lucien, dit-il, quand le premier moment fut passé ; si vous m'avez vainement cherché, Dieu sait si je n'ai pas fait tout ce qu'il était possible, pour exécuter les dernières volontés de votre père, quand l'invasion de 1814 me le permit.

— C'est précisément à cela que vous devez de n'avoir pu retrouver ma mère. Quand les alliés arrivèrent à la frontière, ma mère quitta Valenciennes et se rendit en Piémont où elle avait des parents. Après la guerre, elle entra en France. Rien ne l'appela dans son ancienne résidence, et les médecins lui avaient prescrit la température bénigne du midi. Elle s'établit en Languedoc, tout près de Toulouse, partageant sa vie entre ses devoirs de mère, et les douloureux souvenirs que lui causait la

mort de mon père. Si j'avais pu douter de la puissance de la volonté, ma pauvre mère m'y aurait fait croire ; le coup qui l'avait frappée eût été fatal à son cœur où régnait un amour idolâtre pour l'homme qu'elle avait perdu. Mais cet amour fut sa force en même temps que sa faiblesse ; il se transforma tout entier dans le sentiment maternel ; elle se résigna à vivre pour le fils, en mémoire du père. Des que je fus en état de comprendre la portée de ses paroles, elle me raconta la vie de celui dont la mémoire était pour elle une seconde croyance.

« N'oublie jamais les dernières volontés de ton pauvre père, m'a-t-elle dit bien souvent, et elle me le redit » sait encore il y a peu de temps ; c'est une dette qu'il » faut payer. Il y a peut-être une orpheline à adopter ou » un brave soldat à tirer de la situation où nous voyons » tant d'hommes qui ont tout sacrifié à leur pays. Cher- » che, mon ami, c'est un devoir ; qui sait si Dieu ne » nous réserve pas le bonheur de réussir ! »

— Elle avait raison, votre bonne mère, vous avez trouvé, c'est là l'essentiel. De mon côté, mon cher Lucien, j'ai payé ma dette au bonheur. En rentrant en France, j'ai été cruellement épouvé ; ma pauvre femme a peu vécu, mais grâce à Dieu elle m'a laissé une fille qui me la rappelle et me console. Venez donc que je vous présente, car elle est là, et d'autres encore que votre présence va rendre bien heureux.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE

volontaire
DE RÉCOLTES SUR PIED.

Le dimanche 17 juillet 1859, à midi précis, il sera procédé, par le ministère de M^e Maubert, huissier à Saumur, et à la requête de M. du Bault, président du Comice agricole de Saumur, à la vente aux enchères publiques de la récolte en avoine d'un morceau de terre de la contenance d'environ 1 hectare 70 ares, situé au canton de Presle, marais de Pocé, commune de Distré.

Cette vente aura lieu sur ledit morceau de terre.

On paiera le prix comptant, plus 5 p. 0/0 en sus. (325)

A AFFERMER

LA MINOTERIE

DE DESMOULINES,

Située près Airvault (Deux-Sèvres), sur un ruisseau ne manquant jamais d'eau, ayant quatre paires de meules anglaises.

S'adresser à M. MATHIEU, notaire à Airvault, ou à M. FOURBEAU, propriétaire audit lieu. (326)

A VENDRE

UNE MAISON,

Rue de la Petite-Bilange, occupée par les sieurs Guichard et autres.

S'adresser à M. BOURNILLET, négociant, et à M^e LEROUX, notaire. (294)

M. CH. MORIN, négociant, rue Beaufort, demande un DOMESTIQUE intelligent et sachant lire. Jusqu'à ce qu'il l'ait trouvé, il emploierait un homme de journée. (324)

A Vendre ou à Louer,
DEUX MAISONS NEUVES,

Sises à Saumur,

Rue Courcouronne, nos 8 et 12.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (297)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

Une bonne étude d'huissier

A Montreuil-Bellay, chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, ou à M^e DOUSSAIN, notaire à Martigné-Briand. (298)

A CÉDER

Pour cause de départ :

1^o Lunette Bardou, objectif achromatique 00, 72; 2 oculaires célestes, 2 terrestres, support en cuivre, boîte en noyer fermant à clef.

2^o Appareil photographique Gaudin, en acajou, petit modèle; objectif achromatique, notices, produits chimiques n'ayant jamais servi, et boîte. Le tout neuf et de qualité supérieure.

S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE TACHES

AVEC

L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Approuvés par l'Académie Impériale de Médecine

Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet,

il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur.

PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES POUVRE DU D^r BELLOC

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté.

POUDRE DE ROGÉ PURGATIF AUSSI SUR QU'AGRÉABLE

On prépare soi-même avec un flacon de Poudre de Rogé une excellente limonade au citrate de magnésie, qui purge aussi bien que l'eau de Seantiz, et dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient.

DEPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE :

MM. MENIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; ROSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (236)

CHEZ VICTOR DALMONT, ÉDITEUR,

Précédemment Carilian-Gœury et V^o Dalmont,

LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES,

Quai des Augustins, 49, à Paris.

LES

INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VI^e SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS.

RECHERCHES ET DOCUMENTS

CONTENANT :

Les Relations contemporaines, les Actes administratifs, les Pièces officielles, etc., de toutes les époques; avec détails historiques sur les quais, ponts, digues, chaussées, levées, etc.; suivis de Tableaux synoptiques par bassin; de l'hydrographie générale de la France; et d'un Index bibliographique des ouvrages anciens et modernes traitant de la matière;

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE POUR SERVIR AUX ÉTUDES HISTORIQUES, STATISTIQUES, SCIENTIFIQUES, ET TOPOGRAPHIQUES DES INONDATIONS, Par M. MAURICE CHAMPION.

2 forts volumes in-8°. — Paris, 1858. — Prix : 15 francs. (Le tome 1^{er} est en vente, le tome 2 paraîtra prochainement.)

URGENCE DE SUPPRIMER L'ÉCHELLE MOBILE

Par M. Félix GERMAIN,

Rédacteur en chef du Bulletin de Paris.

Chez GUILLAUMIN, 14, rue Richelieu, et chez DENTU, Palais-Royal, galerie d'Orléans. — Prix : 60 centimes.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

BUREAUX,
Rue St-Joseph, 20,
A LYON.

LA FRANCE

ABONNEMENT :

Un an . . . 9 fr.

Six mois . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR : Adrien PELADAN,

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite; tel est, en abrégé, le programme de la France Littéraire, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

HISTOIRE

D'ALEXANDRE LE GRAND

SUR LES DOCUMENTS GRECS

Par A. DE LAMARTINE,

Très-belle édition Didot, 2 vol. in-8°, format des œuvres précédentes de l'auteur.

Prix : 12 fr. pour Paris, 15 fr. pour les départements.

Cet ouvrage, entièrement nouveau, peut faire partie des livres destinés à l'éducation de la jeunesse; il se vend chez l'auteur lui-même, au bureau du Cours de Littérature.

Les personnes qui désirent que l'ouvrage leur soit adressé dans les départements, ajouteront 3 fr. au mandat de poste, soit 15 fr. — Pour Paris, 12 fr.

L'acquisition de cet ouvrage sera considérée par M. de Lamartine comme un mode de concours indirect à sa souscription.

Adresser les lettres ou mandats à M. de LAMARTINE, 43, rue de la Ville-Lévêque.